

# FORMATION SPÉCIALISÉE

## CSA DE RÉSEAU PRÉFECTURES-SGCD du 16 MAI 2024

L'ORDRE DU JOUR DE LA FS-CSAR ÉTAIT :

### POINTS POUR APPROBATION

Point n°1 :

Désignation du secrétaire de la formation spécialisée du CSA de réseau des préfectures et des secrétariats généraux communs départementaux

Point n° 2 :

Approbation du procès-verbal de la réunion de la formation spécialisée du 28 novembre 2023

### POUR COMMUNICATION

Point n°3 :

Point immobilier : bilan des travaux 2023 et programme prévisionnel 2024

Point n°4 :

Bilan statistique 2023 des formations spécialisées du réseau des préfectures et des SGCD

Point n° 5 :

Tableau de suivi des demandes

Point n° 6 :

Présentation du plan santé ministériel à partir du plan santé dans la fonction publique

DE NOMBREUX POINTS COMPLÉMENTAIRES DEMANDÉS PAR FO PRÉFECTURES SMI

- ⇒ La réalisation d'un **PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE PRÉVENTION DANS CHAQUE PRÉFECTURE-SGCD ET SOUS-PRÉFECTURE** avec quantification des effectifs locaux minimum par strate d'effectifs et rattachement fonctionnel au secrétaire général (assistants de prévention et conseillers de prévention)
- ⇒ Le **LANCEMENT DU NOUVEAU BAROMÈTRE SOCIAL**
- ⇒ Le **LANCEMENT D'UN AUDIT NATIONAL D'ÉVALUATION DU SYNDROME D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL** (2ème demande : 1er vote CHSCT de septembre 2022)
- ⇒ L' **APPROBATION DES CRITÈRES DÉFINISSANT POUR LA FS CSAR LES CONDITIONS DE VISITES DES LOCAUX (ET D'ENQUÊTE LOCALE) AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL** ainsi que **la liste des sites à risque** (amiante, légionnelle, radon, plomb) **ou des sites de grands travaux** à visiter en métropole et outre-mer pour 2024
- ⇒ Le **SUIVI DES RÉALISATIONS ET DE MISES À JOUR DES PCA ET PLAN DE SÉCURITÉ PAR DÉPARTEMENT**
- ⇒ Le **SUIVI DES PLANS LOCAUX DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, SUIVI D'ALLO-DISCRIMINATION ET DES ACTIVITÉS PROCONSULT**
- ⇒ L'**ORGANISATION LOCALE DE L'URGENCE ATTENTAT**
- ⇒ L'état des lieux des **AUDITS DE SÉCURITÉ/SÛRETÉ PAR PRÉFECTURE-SGCD**

COMME À LA FS-CSAR DU 29 NOVEMBRE 2023, **FO RAPPELLE ET DÉNONCE DANS SA DÉCLARATION PRÉLABLE LE MÉPRIS DE L'ADMINISTRATION POUR LE PERSONNEL DES PRÉFECTURES ET SGCD :**

- ⇒ **SEULEMENT 3 POINTS EFFECTIFS INSCRITS PAR LA DRH MI** à l'ordre du jour malgré toutes les problématiques actuelles des Préfectures et SGCD, 6 mois après la dernière FS CSAR de 2023
- ⇒ **DEPUIS 5 MOIS, ZÉRO COMMUNICATION DE L'ADMINISTRATION VERS LE SECRÉTAIRE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE ET LES MEMBRES DE LA FS-CSAR,**
- ⇒ **LE REFUS DE L'ADMINISTRATION D'EFFECTUER LE RECENSEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ÉCRÊTÉES ET DE CRÉER UN PLAN D' ACTIONS POUR LES ÉVITER**
- ⇒ **LE REFUS DE L'ADMINISTRATION DE SUIVRE RÉELLEMENT LE SUIVI DES PLAN DE LUTTE CONTRE LES** 
- ⇒ **Le TRAITEMENT À GÉOMÉTRIE VARIABLE DES PMA POUR LES JOP 2024 DANS LES PRÉFECTURES** (certains agents ne savent toujours pas si ils seront impactés par les JOP et s'ils auront une prime!)

**FREDERIC CAILLAUD, SECRÉTAIRE NATIONAL FO PRÉFECTURES SMI, ÉLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DE LA FS-CSAR (FO, SAPACMI, CFDT) SECRÉTAIRE DE LA FS-CSAR POUR 2024**

Rejoignez-nous



CELLULE COMMUNICATION NATIONALE  
DELIENCOURT / BERGER / BEN ASSAYA / MAUSSANT



## POINT IMMOBILIER

Bilan des travaux effectués en 2023 et des perspectives de 2024 – Sans malheureusement de support écrit ! Certains travaux repoussés pour cause d'économie budgétaire. L'administration nous assure que les travaux liés à la sécurité des agents resteront prioritaires et ne seront pas impactés.

## BILAN STATISTIQUE 2023 DES FS DE PRÉFECTURE ET SGCD

**FO PRÉFECTURE ET SMI** a enfin obtenu ce bilan réclamé depuis longtemps (mais qui demandait trop de travail aux SGCD!!!) pour enfin faire prendre conscience à l'administration des déficiences dans la mise à jour des DUERMI (quand ils existent !!!) et donc de la prise en compte des risques pour les agents. Les plans annuels de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIAC – POURTANT LA AUSSI OBLIGATOIRE) et les plans locaux de prévention des risques psychosociaux n'existent pas dans la très grande majorité des préfectures.

L'administration a déjà fait une circulaire aux préfets pour les inciter à mettre à jour leurs documents liés aux risques professionnels...

**À SUIVRE DE TRÈS PRÈS DANS CHAQUE PRÉFECTURE.**

## LANCEMENT 2ÈME BAROMÈTRE SOCIAL

Enfin, 3 ans après le 1er Baromètre social, l'Administration daigne lancer les premiers groupes de travail sur le baromètre social. Pourtant acté par elle-même depuis de nombreux mois, le premier groupe de travail doit se réunir en juin pour définir un questionnaire. **Notre syndicat reste un moteur sur ce sujet, ce baromètre social reflète la photographie de nos structures locales.**

EN CONSÉQUENCE, **FO PREFECTURE ET SMI DÉMONTRE LES LARGES DÉFAILLANCES DE L'ADMINISTRATION SUR LES DIAGNOSTICS ET ÉVALUATIONS DES RISQUES À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS :**

- ⇒ Insuffisance d'effectifs des réseaux de prévention et de soutien,
- ⇒ Défaut global de réalisation ou de mise à jour des documents uniques (DUERMI) et plans de prévention obligatoires
- ⇒ Volonté délibérée de bloquer la comptabilisation nationale des heures supplémentaires écrêtées (principal critère de la surcharge de travail et de l'usure professionnelle)

**CES DÉFAILLANCES EMPÊCHENT LA PLANIFICATION DE MESURES RÉGLEMENTAIRES DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (OBLIGATION LÉGALE DE CHAQUE EMPLOYEUR)**

## RÉSEAU DE PRÉVENTION DANS LES PRÉFECTURES ET SGCD

**FO PRÉFECTURE ET SMI** a dénoncé le manque de moyen pour la prévention.

Même si l'administration fait état d'un réseau dense d'assistants et de conseillers de prévention nous considérons que trop peu d'heures sont allouées à la prévention. Les agents sont parfois désignés d'office et ils effectuent ces tâches en plus de leur travail quotidien.



## SÉCURITÉ AU SEIN DES PRÉFECTURES

Des analyses de sécurité des préfectures sont diligentées par l'administration nationale (une douzaine par an).

**FO PRÉFECTURE ET SMI** estime que les organisations syndicales devraient prendre part à l'organisation de la sécurité des préfectures car ce sont aussi les agents qui sont concernés.

A l'instar des exercices incendie, **FO PRÉFECTURE ET SMI** demande à ce que des exercices d'attentat soient organisés, comme c'est déjà le cas dans les écoles et lycées

**FO PREFECTURE ET SMI** ALERTE DEPUIS TROIS ANS LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR SUR LES DYSFONCTIONNEMENTS DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES AGENTS.

LES DEMANDES DE NOTRE SYNDICAT SONT RESTÉES LETTRES MORTES.

**FO PREFECTURE ET SMI** A INFORMÉ L'ADMINISTRATION QU'ELLE ENVISAGEAIT DE NE PLUS SIÉGER À LA FORMATION SPÉCIALISÉE SI CETTE SITUATION DEVAIT PERDURER.

**SANS PRISE EN COMPTE RAPIDE DE NOS DEMANDES, LA PROCÉDURE D'ALERTE POUR DANGER GRAVE ET IMMINENT (ARTICLE 67 DU DÉCRET N° 2020 1427 DU 20 NOVEMBRE 2020 RELATIF AU CSA DANS LES ADMINISTRATIONS) POURRAIT ÊTRE ENGAGÉE.**